

PRESENTATION DE VERCORSOLEIL

Initiée en 2010, par la Région Rhône-Alpes et la fédération des Parcs Régionaux et pilotée par l'agence AuvergneRhônAlpEnergie-Environnement, la démarche des Centrales Villageoises a pour but de fédérer des habitants et des collectivités de territoires ruraux pour permettre de participer activement à la transition énergétique en s'appuyant sur un ancrage territorial.

Fin 2014, un élu de Saint Martin en Vercors, Pierre Barbier, relance la dynamique sur le territoire du Vercors -Drômois. En Juin 2015 la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil est créée par 19 membres fondateurs pour accélérer la transition énergétique sur le synclinal médian du Vercors comprenant les 5 communes du Vercors-Drômois et la commune de Rencurel en Isère.

Depuis rejoints par plus de 125 habitants ou amis du territoire et les collectivités locales qui ont pris des participations dans la SAS à hauteur de 20 % du capital social, soutenu par le Parc Naturel Régional du Vercors qui aide à la fédération, la communication et les échanges entre les six centrales villageoises de son territoire et le soutien financier de la région Auvergne Rhône Alpes, la société a pu réaliser de 25 installations photovoltaïques en toiture.

Le principe de fonctionnement des premiers projets est basé sur la location aux communes ou aux particuliers d'espace de toitures (entre 2,5 et 1,0 € / an selon la surface louée) sur lesquelles VercorSoleil installe des panneaux photovoltaïques qu'elle paye elle-même. Ensuite la SAS vend l'électricité à EDF-OA ou Enercoop à un tarif subventionné. Avec cet argent, VercorSoleil paye les loyers, rembourse les emprunts pour l'achat et la pose du matériel et réinvestit une grande partie des bénéfices dans des nouveaux projets d'Economie d'Energie ou de production d'Energie renouvelable.

En Juin 2016, la première tranche de 18 installations est lancée et les mises en service s'achèveront en Juin 2017 en même temps que le lancement de la deuxième tranche portant sur 7 nouvelles installations et l'extension de 5 installations existantes.

En Novembre 2018, il y a donc 25 installations en service pour un total de 311 kWc installés qui doivent produire annuellement environ 365 MWh d'électricité verte. Cela représente un investissement de 800 000 € portés par 125 associés qui ont amené 89 000 € de fonds propres et par une subvention de la région Auvergne-Rhône Alpes à hauteur de 167



CENTRALES VILLAGEOISES PHOTOVOLTAÏQUES

Centrales Villageoises VercorSoleil

000 €. Le reste de l'investissement est couvert par un emprunt auprès du Crédit Agricole qui sera remboursé sur 15 ans par les ventes d'électricité à EDF-OA ou Enercoop.

VercorSoleil est une SAS à capital variable dont la gestion est assurée par un conseil de gestion constitué de 10 associés qui se réunissent environ 5 à 6 fois par an pour prendre collectivement toutes les décisions importantes. L'assemblée Générale des Associés se réunit une fois par an pour entériner les grands choix stratégiques, pour élire les membres du conseil de gestion et pour décider vers quels nouveaux projets les bénéficiaires et la trésorerie seront dirigés.

C'est également cette assemblée générale où chaque associé possède une voix lors des délibérations quelque soit le nombre de parts détenues, qui décide du versement de dividendes et de leurs montants. Statutairement, il a été décidé par les membres fondateurs que 75 % des bénéficiaires devront être réinvestis dans des nouveaux projets. Malgré ce choix volontariste de continuer à enrichir le territoire de projets citoyens, la rentabilité financière des parts sociales prises par les habitants et les collectivités à l'issue des deux premiers projets est d'environ 2 % par an, soit 10 % depuis la création de la société.

VercorSoleil est également adhérente d'Energie Partagée et de l'Association des Centrales Villageoises qui regroupe les 52 Centrales Villageoises existantes dans toute la partie Est de la France. Grâce aux liens développés au sein de cette association, VercorSoleil peut s'appuyer sur des ressources reconnues pour continuer à développer de nouveaux projets et participer à des démarches d'économie d'énergie.

Suite à une pause, pendant laquelle VercorSoleil s'est concentré sur un projet d'hydroélectricité qui finalement verra le jour avec le Syndicat des Eaux de Saint Agnan et La Chapelle en Vercors et un projet d'Ecomobilité qui s'est concrétisé avec la mise en service d'une voiture électrique en autopartage, nous souhaitons relancer une troisième tranche de toitures photovoltaïques. Malgré la baisse sensible des tarifs d'achats de l'électricité produite par les petites installations photovoltaïques, VercorSoleil espère trouver une « grappe » de toitures sans surcoûts trop important permettant grâce à des aides régionales de trouver un équilibre économique.. En effet, pour assurer des installations de grande qualité sur les toitures qui nous sont louées afin d'éviter aux propriétaires toute mauvaise surprise, nous procédons à des études en amont au niveau de l'installation photovoltaïque, des structures des charpentes, nous avons recours à un installateur de qualité posant du matériel européen reconnu et payons une assurance annuelle spécifique et nous essayons dans la mesure du possible de prendre en compte les contraintes d'intégration architecturale. Tous ces surcoûts rendent la rentabilité de « petites » installations dorénavant très difficile.



CENTRALES VILLAGEOISES PHOTOVOLTAÏQUES

Centrales Villageoises VercorSoleil

VercorSoleil continue également de participer à la réflexion du territoire auprès du Parc Naturel Régional du Vercors et de la Communauté de Communes du Royans Vercors pour remplir les engagements du Territoire à Energie POSitive Vercors-Métro Grenoble et du Contrat de Transition Ecologique, à la fois sur d'autres formes d'Energie Renouvelable et sur les Economies d'Energie.